INITIAL

SIMULATION. ANGLE 90°
Tarzy
Vent de
Thiérache
6
Liart-La Férée

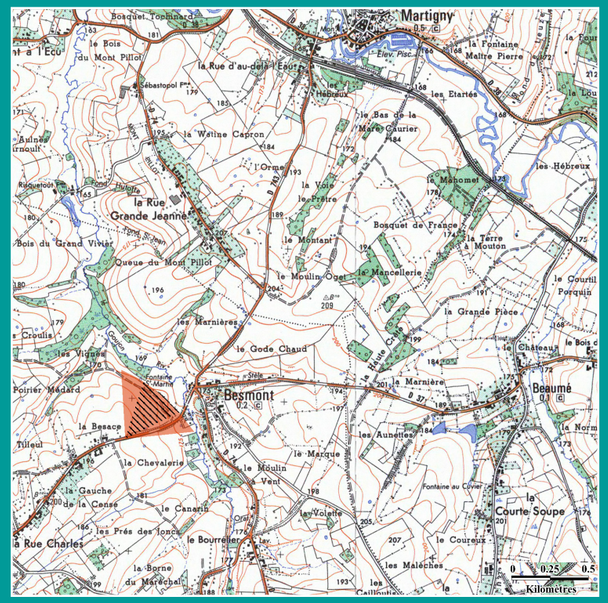


## EFFET CUMULÉ

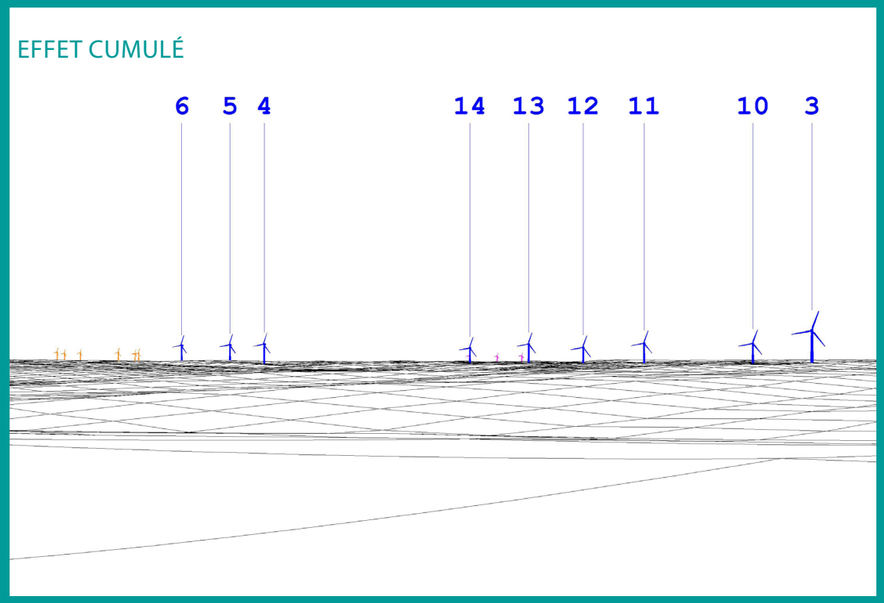


## SÉRIE E - PLATEAU

### Point de vue N°49

Distance : 3 km

Localisation : Entre Saint-Michel et Blissy

Cette vue, dans l'enfilade de la vallée du Petit Gland, permet d'observer au loin, à l'est les parcs de Vent de Thiérache 1 et 2 , le parc éolien de Tarzy et le parc de Liart-la Férée.

On constate ainsi que l'interdistance entre le parc de la Vallée du Ton et les parcs environnants est suffisante pour permettre une bonne individualisation des parcs.

# Zone d'Influence visuelle du projet éolien de la Vallée du Ton (20 km)

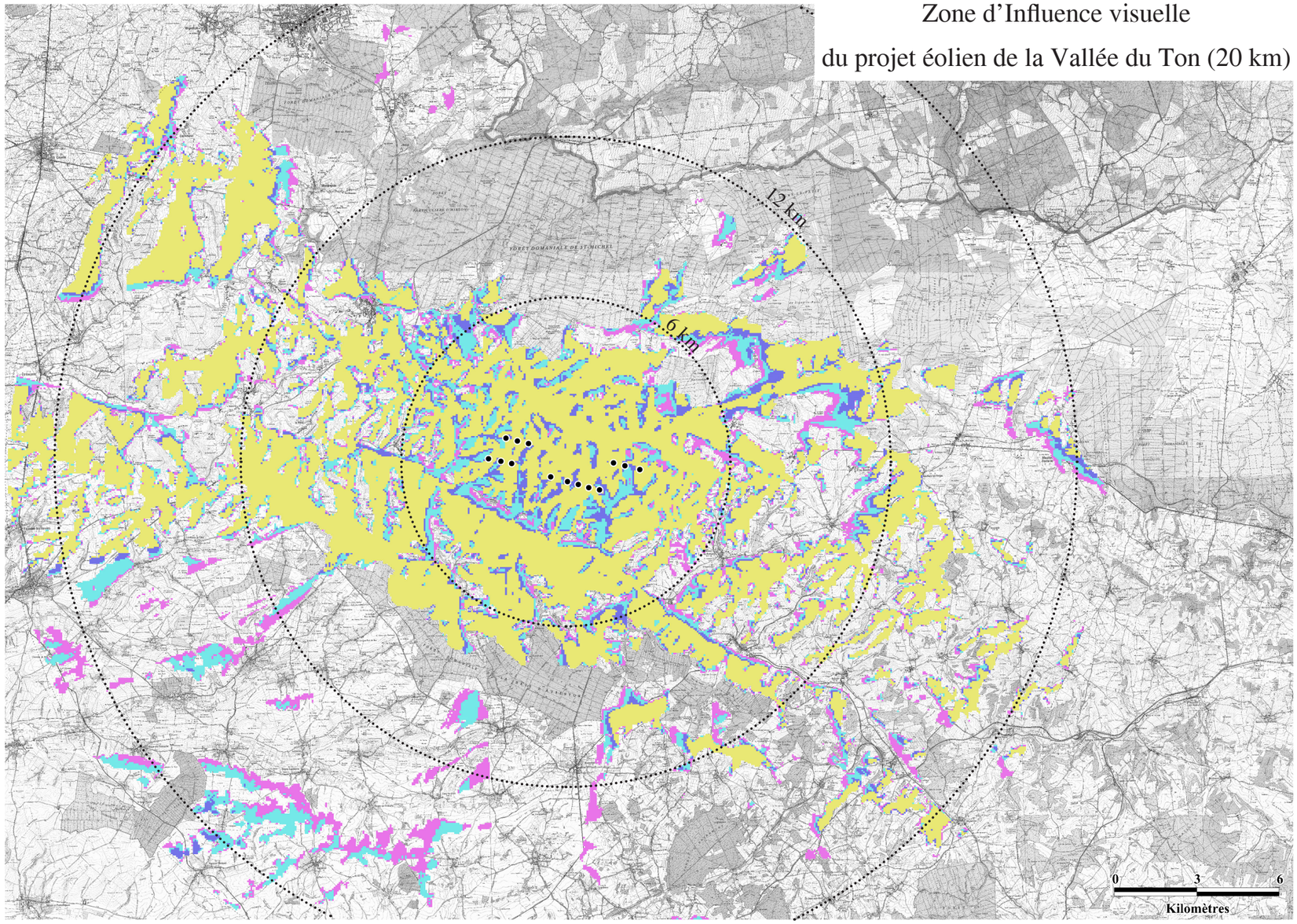


•Éoliennes

Nombre d'éoliennes visibles

- 1 à 3
- 4 à 7
- 8 à 10
- 11 à 14

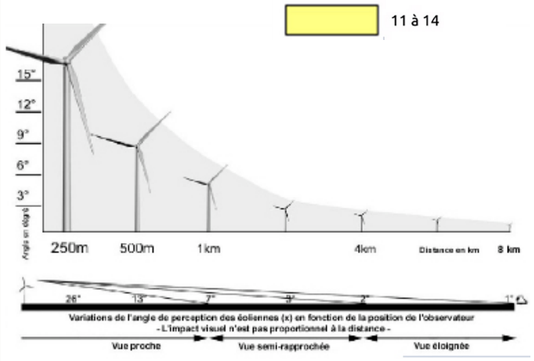

# Chap. 3 Synthèse

A ■

## Une influence visuelle circonscrite

La cartographie des zones d'influence visuelle (ZIV) est effectuée à partir d'un modèle numérique du relief et de la hauteur des boisements. C'est une approximation du terrain qui ne permet pas de rendre compte des effets de masquage des haies et des habitations ou des micro-reliefs. La carte ci-contre ne traduit pas la réalité des perceptions et tend au contraire à surévaluer la réalité de l'influence visuelle du projet.

En dépit de son imperfection, c'est un outil de synthèse efficace pour mettre en avant les grandes lignes de perception sur le territoire.

Une aire de vision réduite dans le sens Nord-Sud

Conformément aux conclusions de l'analyse paysagère, l'influence visuelle du projet éolien de la Vallée du Ton est circonscrite au Nord et au Sud par les deux massifs forestiers de Saint-Michel et de la Haye d'Aubenton.

Des vallées encaissées qui protègent les habitations

Comme l'a montré l'analyse des photomontages, les effets de masquage du relief et des boisements au pied de la vallée du Ton impliquent une présence réduite du parc dans le champ visuel.

En outre, les dépressions de la vallée du Gland aux abords de Saint-Michel et de Signy-le-Petit produisent les mêmes effets.

Un impact visuel réduit à un rayon de 10 km

Dans le sens Est-Ouest, la majorité des éoliennes qui composent le parc sont visibles depuis les plateaux éloignés, mais la règle de dégressivité non linéaire implique qu'au delà de 6 km, la prégnance visuelle d'une éolienne dans le champ de vision est bien moindre.

Comme le montre les simulations lointaines présentées dans le carnet de photomontage de l'étude d'impact, le parc est peu ou pas du tout perceptible au delà d'Hirson.

B ■

## Un parc signal, au porte du Département

Par sa disposition en double ligne discontinue le long de la RD, le projet éolien de la Vallée du Ton engendre un double effet de porte :

. depuis l'Ouest, en venant d'Hirson, un premier groupe de 2 x 3 machines annonce un seuil juste avant le promontoire de Bellevue ;

. depuis l'Ouest, les lignes décalées soulignent l'ouverture du paysage vers la vallée du Ton au niveau d'Aubenton.

C ■

## Un parc à l'échelle de son territoire

Au regard des dimensions actuellement possibles avec la nouvelle génération de machines, le gabarit des éoliennes du projet de la Vallée du Ton est réduit.

Leur dimension est à l'échelle de l'étendue horizontale du plateau et l'analyse des impacts sur la vallée du Ton a montré que le recul est suffisant pour préserver la vallée des effets de domination.

Toutefois, certaines situations de rapport de proportion problématiques existent au dessus d'Aubenton. Cela est dû à une ouverture visuelle plus importante dans l'axe de la RD5. Dans ces situations, la petite échelle de la vallée du Ton est concurrencée par la présence d'une ou deux éoliennes situées dans le champ visuel.

D ■

## Une bonne relation visuelle avec les parcs éoliens existants et projetés

L'état initial avait mis en avant que les interdistances entre les parcs existants et projetés étaient suffisamment bonnes pour permettre l'intégration du parc de la Vallée du Ton.

L'analyse des impacts a montré que les situations d'intervisibilités sont rares et que lorsqu'elles se manifestent, les parcs situés dans le territoire apparaissent bien individualisés.

D ■

## Un patrimoine préservé

Les monuments emblématiques du territoire sont préservés de toutes intervisibilités. C'est notamment le cas de l'Abbaye Saint-Michel en Thiérache et de l'église fortifiée d'Aubenton.

Le carnet de photomontage qui accompagne l'étude d'impact analyse également les impacts pour les autres monuments du territoire dans un rayon de 20km. On en déduit que les monuments protégés ne sont pas impactés par le projet de parc éolien de la Vallée du Ton.

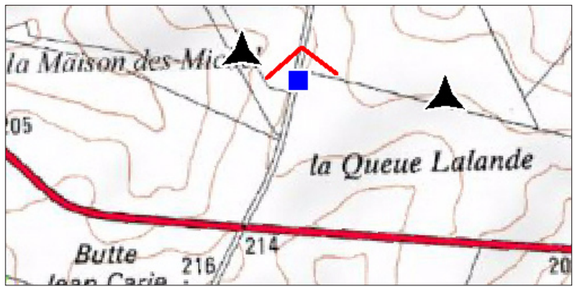


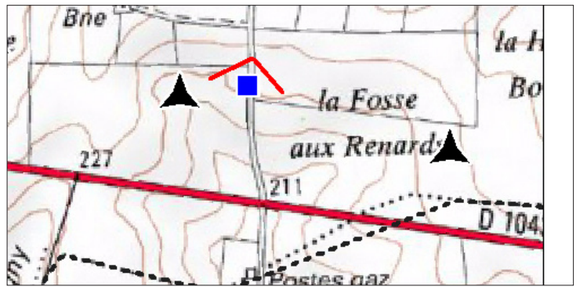


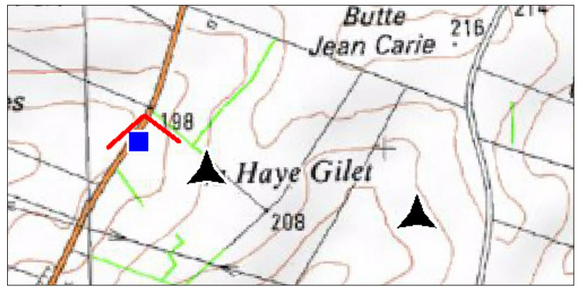

Poste de livraison n°01
Simulation réalisée par Quadran

Poste de livraison n°02
Simulation réalisée par Quadran

Poste de livraison n°03
Simulation réalisée par Quadran

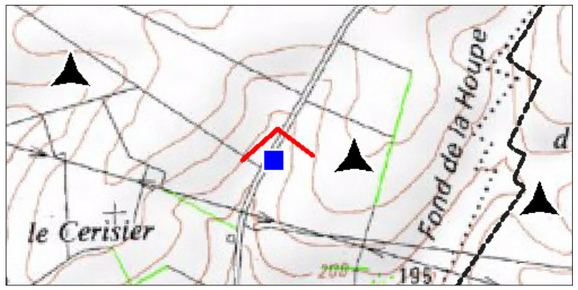

Poste de livraison n°04
Simulation réalisée par Quadran

# Chap. 4 Mesures d'accompagnement et d'insertion

## A
## Mesures de réduction des impacts

### Intégrer les ouvrages liés aux éoliennes

Le socle

Le socle des éoliennes est une base en béton nécessaire à l'ancrage des mâts des aérogénérateurs.

Les bases doivent être légèrement encaissées par rapport au terrain naturel et être recouvertes de granulats locaux. De cette façon, le socle est camouflé et les fondations s'insèrent dans le terrain d'assiette du projet.

Plateformes et chemins d'accès

Les chemins d'accès sont implantés dans le sens des cultures ou en limites parcellaires.

Les chemins d'exploitations s'appuient principalement sur les chemins ruraux existants qui seront rénovés pour l'occasion. Toutefois pour les besoins de maintenance, le linéaire de chemin nouvellement créé est de 2,8 km.

Les voies d'accès et les plateformes techniques seront revêtues d'une couche de granulats locaux afin de s'insérer dans les tonalités du paysage.

Poste de livraison et raccordement

Le projet nécessite l'installation de 4 postes de livraison électrique. Ils seront installés au bord de chemins ruraux existants.

Le poste de livraison est un élément en préfabriqué muni d'un toit à deux pentes, il est enduit ou peint d'une couleur la plus proche possible des tons naturels du territoire.

Il est vivement recommandé d'éviter les afouillements et exhaussements du sol et de poser le poste sur l'assiette de terrain existante.

Le raccordement au poste source n'occasionne aucun impact sur le paysage car les lignes sont enfouies.

## B
## Mesures de compensation des impacts

### Valoriser le site

La présence d'une aire de repos au bord de la RD1043 à l'Ouest de Bellevue, invite à aménager une aire d'information équipée de panneaux pédagogiques et d'un moniteur d'information en temps réel de la production.

### Atténuer les impacts locaux

Les éoliennes ne peuvent évidement pas se camoufler, mais un joli cadre au premier plan, focalise l'attention et atténue fortement la perception des impacts visuels. Ceci est particulièrement vrai pour les vues depuis les villages.

Des aménagements paysagers simples peuvent être mis en place dans le cadre d'opérations d'embellissement du cadre villageois :

. Compléter l'écrin de verdure dans lequel les villages s'insèrent : plantations d'alignements et création de haies bocagères.

. Participer à la réhabilitation du patrimoine bâti (église, lavoir, etc.).

### Valoriser les vues lointaines sur le site

L'amélioration de l'environnement paysager des éoliennes peut également faire l'objet de projets de plantations de grande ampleur comme ceux qui sont menés à l'occasion des projets de remembrement agricole.

La reconstitution de haies bocagères a une fonction écologique de première nécessité, mais joue également un rôle important dans la perception du paysage.

champlibre

01 43 57 69 71
contact@champlibre.coop
20 passage de la Bonne graine
75011 Paris

CHAMP LIBRE scop arl
(société coopérative de
production à capital variable)

SIRET : 500 527 098 00015
RCS VERSAILLES : 500 527 098
TVA INTRA : FR63500527098
APE : 7112B